

Concours d'art postal Unafam

Règlement complet



- I** - L'Unafam organise un concours d'art postal du 30 juillet au 1^{er} octobre 2014 sur le thème du papillon ou celui du rêve.
- II** - L'objet de ce concours est la réalisation d'une enveloppe illustrée, décorée, d'une dimension qui ne devra pas excéder 30 cm de côté
- III** - L'enveloppe sera adressée lisiblement à l'adresse suivante :
- Unafam - 12 villa Compoint 75017 Paris**
- L'adresse de l'expéditeur doit se trouver à l'intérieur sur la fiche d'inscription
- IV** - L'envoi doit être timbré en fonction du tarif en vigueur
- V** - Ce concours est gratuit et ouvert à tous les âges
- VI** - Le bulletin de participation téléchargeable sur le site de l'Unafam devra être rempli et envoyé dans l'enveloppe.
- VII** - Le jury sera composé du Président de l'Unafam et de membres de l'association, d'artistes, de membres du Musée de La Poste, du Musée en Herbe et de membres de GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle)
- VIII** - Les lauréats seront informés par la poste et par courrier électronique
- IX** - La remise des prix se fera à l'occasion des Mad Days (10 et 11 octobre 2014) au site Malesherbes de la Sorbonne à Paris
- X** - Les lauréats acceptent toute utilisation ou promotion ou photo dans le cadre de la participation au concours
- XI** - Les auteurs cèdent leur œuvre libre de tout droit dans le cadre de publications qui pourraient être réalisées par L'Unafam ou sur son site Internet
- XII** - Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent.
- XIII** - La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables des retards, défaillances techniques, pertes de courrier ou de toute incompréhension du présent règlement de la part des participants

CONTACT Anne Pierre-Noël - 01 53 06 30 43 – apn@unafam.org